

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 22 avril 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation supplémentaire suivant à l'occasion des travaux de bétonnage pour les besoins de la maison numéro 77, rue de l'Eglise à Walferdange :

Priorité à la circulation venant en sens inverse (signal B,5)

Le mardi 30 avril 2024 de 07.00 heures jusqu'à 15.00 heures, selon les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de Dommeldange entre la maison numéro 84 et l'intersection avec la rue de l'Eglise ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec les **numéros pairs** doivent céder le passage à ceux qui viennent en sens inverse et il leur est interdit de s'engager dans le passage étroit tant qu'il n'est pas possible de traverser ledit passage sans obliger les conducteurs venant en sens inverse à s'arrêter.

Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse (signal B,6)

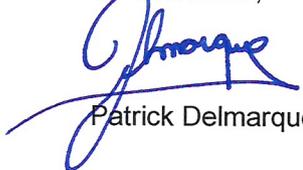
Le mardi 30 avril 2024 de 07.00 heures jusqu'à 15.00 heures, selon les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de Dommeldange entre la maison numéro 84 et l'intersection avec la rue de l'Eglise ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs circulant du côté des maisons avec **numéros impairs** ont la priorité de passage par rapport aux conducteurs venant en sens inverse.

Contournement obligatoire (signal D, 2)

Le mardi 30 avril 2024 de 07.00 heures jusqu'à 15.00 heures, suivant les besoins des travaux, la largeur libre de la chaussée sur le tronçon de la rue de Dommeldange entre la maison numéro 84 et l'intersection avec la rue de l'Eglise, ne permettant pas le croisement de deux véhicules, les conducteurs doivent passer du côté de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal.

Walferdange, le 23 avril 2024.

Le Secrétaire,


Patrick Delmarque

Le Bourgmestre ff,


Jessie Thill
1^{ère} échevine